

COMMUNIQUE



Le 5 mars 2010

Eurotunnel signe un accord de prévention et de traitement des risques psycho-sociaux, qui inclut son dispositif antérieur

Eurotunnel vient de signer un *Accord sur la prévention et le traitement des risques psycho-sociaux dans l'entreprise* avec l'ensemble des organisations syndicales représentatives.

Entreprise responsable, Eurotunnel avait mis en place dès 2009 un premier dispositif permettant la détection, l'analyse et le traitement des risques psycho-sociaux dans le cadre professionnel, avec pour objectif une plus grande efficacité et l'amélioration de la santé/sécurité au travail.

L'accord signé à Eurotunnel (conformément à la demande présentée aux entreprises par le ministère du Travail en octobre-décembre 2009) reprend et complète ce premier dispositif : la commission dédiée, qui associe les élus du personnel, le médecin du travail, la direction des Ressources humaines et la direction de la Sécurité et du Développement durable, est maintenue ; elle reste accessible à chaque salarié. De plus, désormais, l'appel à un psychologue est possible ; enfin, un consultant spécialisé dressera un diagnostic à l'échelle de l'entreprise.

La totalité du groupe Eurotunnel comprend 3 000 salariés dans toute la France et en Grande-Bretagne, dont de nombreux affectés à des tâches éminemment techniques exercées dans le domaine ferroviaire.